

Stratégie régionale pour la gestion durable des risques littoraux en Pays de la Loire

■ Session du 22 juin 2015

■ Avis présenté par Marie-Jeanne BAZIN au titre de la Commission "Aménagement des territoires - Cadre de vie"

*Entendues les interventions de MM. Bernard HERVAULT (CFTC),
Patrice POLLONO (CCIR), Gérard ALLARD (groupe Vie sociale et collective),
Jean CESBRON (MEDEF).*

81 votants. Adopté par : 79 pour, 2 abstentions.

Le CESER note avec satisfaction la construction d'une stratégie régionale pour la gestion durable des risques littoraux en Pays de la Loire. Elle aboutit à la rédaction d'un cadre de référence commun entre les 4 partenaires de la convention régionale pour 2015-2020 (Etat, Région PDL, Conseil Départemental 44 et Conseil Départemental 85).

Si depuis 2012 l'approche des partenaires était limitée à des points d'urgence liés essentiellement aux financements d'ouvrages de protection, la réflexion et le positionnement à long terme sont aujourd'hui d'actualité dans le cadre de cette stratégie.

Cette stratégie régionale s'articule autour de **4 grands objectifs** :

- Faire progresser la connaissance et faciliter le partage de ces données
- Accompagner la mise en œuvre, par les territoires, d'actions concrètes découlant du diagnostic partagé
- Développer la culture du risque sur le littoral régional
- Organiser la réflexion sur l'aménagement à long terme de la bande côtière

Ces objectifs sont déclinés en 9 fiches d'actions opérationnelles. Quatre d'entre elles ont tout particulièrement retenu notre attention car elles s'inscrivent dans cette logique de réflexion à long terme et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs :

- L'appropriation et le partage du retour d'expériences de l'expérimentation nationale en faveur de la relocalisation des activités et des biens sur les territoires exposés au risque d'érosion (fiche 4a)
- La sensibilisation et la communication sur les risques littoraux à l'ensemble de la population, (fiche 2a)
- La réalisation du retour d'expériences sur l'effet des enrochements de haut de plage vis-à-vis de l'érosion des plages et dunes avoisinantes (fiche1a)
- La réalisation d'un guide méthodologique relatif aux politiques de gestion des risques littoraux (submersion et érosion en PDL)

Cependant :

1 / La **gouvernance de cette stratégie** est à élargir aux partenaires économiques et associatifs, qui sont des acteurs essentiels intervenant tout au long du processus de prévention des risques littoraux. Ces acteurs ont **été absents pour l'élaboration et la rédaction de la stratégie et des fiches actions**. Le CESER constate par ailleurs

qu'ils ne **sont, à aucun moment, cités** comme acteurs de la mise en œuvre dans les fiches actions...

Par ailleurs, pour les Conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Vendée, deux des quatre signataires, leur rôle restera à définir dans le cadre du transfert de compétences de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) vers les Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

2 / En ce qui concerne le projet « **Littoralis** » le CESER a déjà porté plusieurs interrogations en particulier sur la pérennité financière d'un tel projet : quid des frais de fonctionnement par exemple...

Une mise à jour de la fiche action, qui n'a pas évolué depuis novembre 2013, pourrait utilement intégrer entre autres, les coûts évoqués ci-dessus.

3 / On peut regretter à nouveau que cette stratégie ait été élaborée quasiment en huis-clos par les quatre partenaires. Un grand nombre de réflexions sont actuellement menées sur ce sujet et auraient pu utilement alimenter la construction de cette stratégie régionale, notamment l'étude interrégionale portée par l'association des CESER de l'Atlantique. D'autant que la stratégie régionale reconnaît la nécessité de s'inspirer des démarches, expériences et bonnes pratiques menées sur les territoires, y compris dans les autres régions, et les réflexions portées par les CESER de l'Atlantique s'inscrivent tout à fait dans ce cadre.

En conclusion, le CESER Pays de La Loire attire l'attention sur un certain nombre d'éléments primordiaux dans la prévention et la gestion des risques littoraux :

- **La culture du risque est indispensable à la prévention des risques littoraux**
- **La concertation avec tous les acteurs du territoire tout au long des processus est le gage d'une appropriation des risques et d'une acceptabilité sociale renforcée des politiques publiques relatives aux risques littoraux.**
- **L'acceptation du caractère évolutif et dynamique du littoral permet de rentrer dans une logique responsable en termes d'aménagement y compris pour l'évitement de dépenses inutiles**

Enfin concernant le financement, la Région doit adosser l'attribution des aides financières, à la réalisation effective et efficiente des dispositifs de prévention entre autres la mise en place dans les Plans communaux de sauvegarde (PCS).